

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022

L'Assemblée Communale s'est réunie le jeudi 8 décembre 2022 sous la présidence de Mme Anne VIGNOT.

Etaient présents : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n° 6), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 34), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire : Mme Annaïck CHAUVET.

Absents : Mme Marie ETEVENARD, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO.

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 3), Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Fabienne BRAUCHLI (à compter de la question n° 8), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET, Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 7), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoît CYPRIANI, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 7).

01. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Annaïck CHAUVET secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 novembre 2022.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

02. Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Approuvée

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

03. Exercice 2022 - Décision Modificative n° 3. Approuvée

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre), le Conseil Municipal :

- vote la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2022 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire correspondant,
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2022.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

04. Exercice 2023 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2022 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

05. Exercice 2023 - Attributions exercées par délégation du Conseil Municipal - Autorisation de principe accordée à Mme la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les modalités d'exercice de la délégation accordée à Mme la Maire pour accomplir les actes de gestion de dette jusqu'à la fin de l'exercice 2023 dans les conditions mentionnées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

06. Ressources budgétaires pour 2023 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits. Approuvée

A la majorité des suffrages exprimés (10 contre), le Conseil Municipal adopte les tarifs proposés.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 10

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

07. Projet urbain St-Jacques Arsenal - Concession d'aménagement confiée à la SPL Territoire 25. Approuvée

A l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), le Conseil Municipal :

- attribue à la Société Publique Locale Territoire 25 la concession d'aménagement du projet urbain Saint-Jacques Arsenal, selon les modalités et conditions définies au projet de convention de concession d'aménagement,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de concession d'aménagement.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 14

Conseiller intéressé : 0

08. Dénomination de la Cour d'Honneur du futur quartier Saint-Jacques Arsenal : Paulette GUINCHARD. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la dénomination de la cour d'honneur au centre du futur quartier Saint-Jacques Arsenal : « Paulette GUINCHARD ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

09. Rapport annuel d'accessibilité 2021. Approuvée

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'accessibilité 2021.

10. Renouvellement des agréments « Centres sociaux » des Maisons de quartier Grette-Butte et Planoise. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de la CAF du Doubs les renouvellements des agréments « Centres sociaux » des Maisons de quartier municipales Grette-Butte et Planoise, pour la période 2023/2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11. Concession de service public ALSH et animation enfance/jeunesse - Avenant n° 4 avec les Francas du Doubs. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 4 au contrat de CSP ALSH animation Enfance/Jeunesse 2021-2025, pour acter l'évolution du périmètre et des incidences financières qui en résultent,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cet avenant.

Mme Carine MICHEL (1) et M. Hasni ALEM (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

12. Subventions Vie associative - 2^{ème} attribution 2022. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution de 15 subventions à des associations pour un montant total de 39 900 €,
- se prononce favorablement sur les conventions à conclure avec le Comité de quartier de Saint-Claude, le Comité de quartier Torcols-Chailluz et l'association Combe Saragosse,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes avec le Comité de quartier de Saint-Claude, le Comité de quartier Torcols-Chailluz et l'association Combe Saragosse.

Mme Lorine GAGLIOLLO (1) et MM. Philippe CREMER (1), Laurent CROIZIER (1), Benoît CYPRIANI (1) et Christophe LIME (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

13. Subvention en faveur d'EMMAUS pour le financement de la création d'un bâtiment de tri et d'aménagement d'ateliers. Approuvée

Cette délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide de 300 000 € permettant de réaliser le projet bâtiminaire et l'aménagement de l'existant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'association Emmaüs.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14. Subvention en faveur de la Maison des Familles pour le financement de l'équipement de son nouvel espace d'hébergement. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide de 80 000 € permettant d'équiper l'extension de la Maison des Familles,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer la convention correspondante avec la Maison des Familles,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5 000 € pour l'année 2022 à l'Association « La Maison des Familles de Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15. ASEP - Subvention exceptionnelle de fonctionnement. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'année 2022 à l'ASEP Chaprais Cras Viotte,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

M. Damien HUGUET (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

16. Télétravail 2022 - Avenant n° 2 au règlement intérieur du télétravail. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au règlement intérieur du télétravail commun à la Ville de Besançon, au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon et à Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17. Mise à jour et ajustements du règlement du temps de travail. Approuvée

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la mise à jour du règlement du temps de travail qui réglera l'organisation du temps de travail au sein de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 46

Contre : 9

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création de deux emplois d'adjoint territorial d'animation (animateur périscolaire en charge d'enfants à besoins particuliers) à la Direction de l'Éducation. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la création de deux emplois d'adjoint territorial d'animation (animateur périscolaire en charge d'enfants à besoins particuliers) au sein de la direction de l'Éducation,
- se prononce favorablement sur l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de cette évolution sur le budget principal,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le(s) contrat(s) à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19. Revalorisation de la rémunération d'agents contractuels en contrat à durée indéterminée. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- définit dans les conditions énoncées la rémunération afférente :
 - à l'emploi de chargé de publication à la Direction de la Communication qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
 - à l'emploi de cheffe de projet communication à la Direction de la Vie des Quartiers qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
 - à l'emploi d'archéologue à la direction Patrimoine Historique qui fera l'objet d'un avenant au contrat initial de l'agent concerné à compter du 1^{er} octobre 2022 ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20. Comité des Œuvres Sociales - Renouvellement de la convention 2023-2026. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les termes de la convention régissant les relations entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, Grand Besançon Métropole et le Comité des Œuvres Sociales, pour la période 2023-2026,

- donne son accord sur le montant de la subvention pour 2023, estimé à 406 505 €, ainsi que sur le principe de diminution du montant de la subvention liée à l'activité, à raison de 2 % par an, sur la période 2023-2025,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Mme Elise AEBISCHER (1) et MM. Hasni ALEM (1), Kevin BERTAGNOLI (1) et Olivier GRIMAITRE (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 4

21. Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire du CCAS auprès de la Ville de Besançon. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire du CCAS auprès de la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les actes afférents, et ses éventuels avenants de prorogation.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

22. Evolution du Forfait Mobilités Durables et de la participation aux abonnements de transports en commun. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les évolutions du Forfait Mobilités Durables et de la participation aux abonnements de transports en commun telles que décrites et notamment :

- à autoriser le cumul de la participation employeur aux abonnements de transports en commun et du forfait mobilités durables pour les trajets domicile-travail effectués à compter du 1^{er} janvier 2022 ; lorsque plusieurs modes de transports y ouvrant droit ont été utilisés sur un même trajet ou au cours de l'année.
- à fixer le bénéfice du forfait mobilités durables au montant de 200 € par an aux agents travaillant à temps complet, dès lors qu'ils utilisent les moyens de transports permettant son versement au moins 100 jours dans l'année entre leur domicile et leur lieu de travail,
- à fixer le bénéfice du forfait mobilités durables au montant maximum de 200 € par an, aux agents travaillant à temps incomplet ou à temps partiel, dès lors qu'ils utilisent les moyens de transports permettant son versement au moins 100 jours dans l'année entre leur domicile et leur lieu de travail, multiplié par leur taux d'emploi, sans que ce nombre de jours puisse être inférieur à 50,
- à porter à 75 % (dans les limites précisées dans le présent rapport) la participation employeur aux abonnements de transports en commun, y compris pour les agents à temps non complet inférieur à 50 %, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

23. Dérogations au repos dominical des salariés du commerce pour 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur les dérogations d'ouvertures dominicales proposées pour chaque branche.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

24. Animations commerciales de fin d'année 2022 - Attribution de subventions aux associations. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 5 800 € pour l'association « Commerce et Artisanat aux Chaprais », et de 4 000 € à l'association des commerçants du marché Beaux-Arts.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25. Organisation du Marché de Noël par l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon - Subvention et modalités d'occupation du domaine public. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise le versement d'une subvention de 15 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon,
- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Julie CHETTOUH (1), Claude VARET (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Benoît CYPRIANI (2), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

26. Relations Internationales - Attribution de subventions à des établissements scolaires pour leurs échanges internationaux. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 720 € au Collège Notre Dame,
- 520 € au Lycée Saint-Jean,
- 360 € au Lycée Ledoux.

Mmes Elise AEBISCHER (1), Frédérique BAEHR (1) et MM. Nicolas BODIN (1), M Damien HUGUET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

27. Soutien à l'association Solidarité Femmes pour la journée internationale de lutte contre les violences exercées à l'encontre des femmes le 25 novembre. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Solidarité Femmes en soutien à son projet, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences exercées à l'encontre des femmes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28. Plan Ecoles/Crèches : EAJE des Orchamps - Déconstruction des bâtiments existants et construction d'une nouvelle crèche - Autorisation de lancement de l'opération, constitution du jury du concours de maîtrise d'œuvre et élection d'une CAO spécifique - Conditions de dépôt des listes. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le lancement du concours de maîtrise d'œuvre,

- fixe à trois, au maximum, le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- approuve la composition du jury de concours telle que présentée dans le rapport,
- crée la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29. Plan Ecoles/Crèches : EAJE des Orchamps - Déconstruction des bâtiments existants et construction d'une nouvelle crèche - Election des membres de la CAO spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre. Approuvée

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Mme Claudine CAULET	Mme Pascale BILLEREY
Mme Annaïck CHAUVET	Mme Anne BENEDETTO
Mme Marie ETEVENARD	M. Jean-Hugues ROUX
M. Hasni ALEM	Mme Sadia GHARET
Mme Nathalie BOUVET	Mme Agnès MARTIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de déconstruction - reconstruction de l'Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants des Orchamps.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

30. Planoise : Complexe sportif Diderot - Construction d'un nouvel équipement et restructuration du gymnase existant - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'équipe représentée par le mandataire LIEUX FAUVES comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel équipement et la restructuration du complexe sportif Diderot à Planoise,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouvel équipement et la restructuration du complexe sportif Diderot à Planoise à l'équipe représentée par le mandataire LIEUX FAUVES pour un montant d'honoraires de 998 757,81 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31. Convention Territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de Convention Territoriale Globale,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32. Projet Grette-Brûlard-Polygones - Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des objectifs et modalités des concertations préalables au titre du projet et de la mise en compatibilité du PLU. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à :

- engager la procédure de concertation au titre de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme préalable à la mise en compatibilité du PLU de façon conjointe à celle conduite au titre du projet sur le fondement de l'article L.121-16 du code de l'environnement,
- se prononcer sur les modalités des concertations préalables proposées sur les préconisations des garants qui seront menées conjointement sur le projet et la mise en compatibilité du PLU.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33. Cession à Grand Besançon Métropole (GBM) de la parcelle cadastrée section LR n° 18 (site ex-station Oil France) 3 rue du Luxembourg. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la cession de la parcelle cadastrée au profit de GBM aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou l'élu délégué, à signer l'acte notarié à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34. Eco-quartier des Vaïtes - Compte-rendu annuel à la Collectivité (CRAC) au 10 octobre 2022 - Bilan financier au 31 décembre 2021. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le présent CRAC et son bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 présentant des dépenses et des recettes équilibrées pour l'opération d'aménagement de la ZAC des Vaïtes de 25 550 340 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35. Plan national « Abeille, sentinelle de l'environnement » rucher de Besançon - Renouvellement de la convention de suivi et attribution de subvention à l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF). Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la poursuite du partenariat en faveur du programme « Abeille, sentinelle de l'environnement » par convention avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) durant l'année 2023,
- attribue une subvention de 3 500 € à l'UNAF pour l'année 2023,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36. Forêts communales : programme et destination des coupes de bois - Programme des travaux de gestion forestière - Année 2023. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le programme de coupes et le programme de travaux de gestion forestière 2023,
- autorise le cas échéant, Mme la Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, toutes pièces afférentes aux différents modes de vente,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de tout partenaire susceptible de soutenir tout ou partie du programme de travaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37. Parcours éco-citoyens pour la transition - Subvention d'aide au transport de classes pour l'année scolaire 2022-2023+. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à 17 écoles, représentant un montant global de 2 914,50 €, afin de permettre la prise en charge des frais de déplacements des élèves de 22 classes au titre des Parcours éco-citoyens pour la transition 2022-2023.

Mmes Frédérique BAEHR (1), Claudine CAULET (1), Aline CHASSAGNE(1), Annaïck CHAUVET (2), Valérie HALLER (1), Sylvie WANLIN(1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Kévin BERTAGNOLI (2), Nicolas BODIN (1), Damien HUGUET (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Christophe LIME (1), Jean-Hugues ROUX (1), Gilles SPICHER (1), André TERZO (1), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 21

38. Parcours culturels élémentaires - Année scolaire 2022-2023 - Subventions aux organisateurs. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions aux organisateurs pour un montant total de 150 028 € réparti ainsi :

- Pour un montant de 140 928 € concernant les associations suivantes :
 - 3 816 € à l'Association Doubs Livre Elu,
 - 12 152 € au CAEM,
 - 1 718 € au Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté,
 - 8 300 € à Centre image,
 - 5 220 € à la Compagnie Pagnozoo,
 - 15 042 € à la Compagnie Pernelle,
 - 2 400 € à la Compagnie Robert et moi,
 - 3 430 € à la Compagnie Rubato,
 - 5 875 € à la Compagnie Teraluna,
 - 5 019 € à Côté Cour, Scène conventionnée art, enfance, jeunesse,
 - 3 400 € à Croqu'livre,
 - 4 160 € à Duende Flamenco,
 - 4 425 € à Ecartés d'arts,
 - 4 572 € à l'Ensemble Les Alizés,
 - 1 600 € au Festival international de musique,
 - 6 700 € aux Jeunesses musicales de France Bourgogne-Franche-Comté,
 - 6 104 € à Juste Ici,
 - 7 291 € à Le Bastion,
 - 2 330 € à Le petit Collectif,
 - 5 040 € à « Aux Arts... Etc » le Collectif Les Malice'yeuses,
 - 1 540 € à la Ligue de l'enseignement,
 - 3 680 € à la MJC Palente,
 - 4 680 € à Si je dansais,
 - 1 870 € à SuperSenor,

- 6 068 € à Tralalère,
- 2 196 € au Fonds Régional d'Art Contemporain Franche-Comté,
- 2 700 € à l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,
- 9 600 € à l'Université de Franche-Comté,

Mmes Aline CHASSAGNE (1), Myriam LEMERCIER (1), Juliette SORLIN (1), Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (2), Karine DENIS-LAMIT (1), Anne VIGNOT (1) et MM. Cyril DEVESA (1), Hasni ALEM (1), François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (2), Yannick POUJET (1), Anthony POULIN (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 16

- Pour un montant de 5 200 € concernant la Régie Autonome Personnalisée La Rodia,

Mmes Elise AEBISCHER (1), Nathalie BOUVET (1), Fabienne BRAUCHLI (2), Aline CHASSAGNE (1), Annaïck CHAUVET (1), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1), Marie LAMBERT (2), Juliette SORLIN(1), Christine WERTHE (1), Marie ZEHAF (1) et MM. François BOUSSO (2), Laurent CROIZIER (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (2), Gilles SPICHER (1), élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 22

- Pour un montant de 3 900 € concernant les 2 Scènes, Scène Nationale.

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kevin BERTAGNOLI (2), François BOUSSO (2), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1), Nathan SOURISSEAU (1), élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 21

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39. Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2021. Approuvée

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif de la Ville de Besançon pour l'année 2021.

40. Convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la Ville de Besançon à GBM dans le cadre des travaux de voirie. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le projet de convention relatif à l'attribution des fonds de concours de la Ville de Besançon à Grand Besançon Métropole,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41. Convention de mise à disposition de services municipaux à la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe et les modalités de mise à disposition de services municipaux pour la gestion de voirie,
- se prononce favorablement sur la convention de mise à disposition correspondante, jointe en annexe du rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport et à inscrire au budget les recettes correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42. La Rodia - Le Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - L'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon - Les Deux-Scènes - Scène Nationale de Besançon - Subventions de fonctionnement 2023 - Versement d'acomptes - Subventions exceptionnelles 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

- concernant la Rodia :

- approuve le versement des acomptes de subvention de fonctionnement 2023 et de la subvention complémentaire 2022 indiqués ci-dessus,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2023 relative aux moyens financiers et matériels de la Rodia et l'avenant 9 à la convention relative aux moyens financiers et matériels avec la Rodia,

Mmes Elise AEBISCHER (1), Nathalie BOUVET (1), Fabienne BRAUCHLI (2), Aline CHASSAGNE (1), Annaïck CHAUVET (1), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Myriam LEMERCIER (1), Marie LAMBERT (2), Juliette SORLIN(1), Christine WERTHE (1), Marie ZEHAF (1) et MM. François BOUSSO (2), Laurent CROIZIER (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Jean-Emmanuel LAFARGE (2), Gilles SPICHER (1), élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 22

- concernant la scène Nationale (Les Deux Scènes) :

- approuve le versement des acomptes des subventions de fonctionnement indiquées ci-dessus,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2023 relative aux moyens financiers avec la Scène Nationale,

Mmes Pascale BILLEREY (2), Aline CHASSAGNE (1), Lorine GAGLILOLO (1), Myriam LEMERCIER (1), Agnès MARTIN (1), Carine MICHEL (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. Hasni ALEM (1), Guillaume BAILLY (1), Kevin BERTAGNOLI (2), François BOUSSO (2), Sébastien COUDRY (1), Olivier GRIMAITRE (1), Pierre-Charles HENRY (1), Yannick POUJET (1), Nathan SOURISSEAU (1), élus intéressés, ne prennent pas part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 21

- concernant le Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté :
 - approuve le versement de l'acompte des subventions de fonctionnement indiquées ci-dessus,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2023 relative aux moyens techniques et financiers du CDN et la convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2023,

Mme Aline CHASSAGNE (1), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

- concernant l'Institut Supérieur des Beaux-Arts :
 - approuve le versement des acomptes des subventions de fonctionnement 2023 et de la subvention complémentaire 2022 indiqués ci-dessus,
 - autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant 10 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA et l'avenant 11 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'ISBA.

Mmes Pascale BILLEREY (2), Nathalie BOUVET (1), Claudine CAULET (1), Aline CHASSAGNE (1), Myriam LEMERCIER (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. François BOUSSO (2), Damien HUGUET (1), Olivier GRIMAITRE (1) et Yannick POUJET (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 14

43. Association Côté Cour - Convention annuelle de subventionnement 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition de subvention de 15 000 € à l'association Côté Cour,
- approuve la convention de subventionnement 2022 à conclure avec l'association Côté Cour,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association Côté Cour.

M. Cyril DEVESA (1), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

44. Subventions à des associations culturelles. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur les propositions de subventions exceptionnelles à des associations culturelles pour un montant total de 76 600 € :
 - 6 100 € à l'association Hôp Hop Hop ;
 - 7 000 € à l'association Ciconia ;
 - 6 000 € à l'association Grain d'Pixel ;
 - 5 000 € à l'association Pagnozoo ;
 - 2 500 € à l'association européenne du Festival de Caves ;
 - 50 000 € à l'association La Grosse Entreprise.
- autorise les versements à ces associations pour un montant total de 76 600 €,
- se prononce favorablement sur la convention avec l'association La Grosse Entreprise,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association La Grosse Entreprise.

Mme Claudine CAULET (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

45. Emergences - Quatrième attribution 2022. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
 - 3 500 € à l'association Compagnie Mousso-Den ;
 - 5 000 € à l'association Les Animaux de la Compagnie ;
 - 5 000 € à l'association Porte-Avions ;
 - 3 000 € à l'association Isturiale ;
 - 2 000 € à l'association Pig Net ;
 - 3 000 € à l'association Esperluette Compagnie circassienne ;
 - 2 000 € à l'association Kinétochore.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

46. Projet de jardins à la Citadelle - Signature d'une convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de mécénat entre la Ville de Besançon et la Caisse des Dépôts et Consignations,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

47. Marché d'approvisionnement en livres et fournitures scolaires des écoles publiques de Besançon et de certaines directions municipales - Autorisation de signature du marché. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché d'approvisionnement en livres et fournitures scolaires des écoles publiques de Besançon et de certaines directions municipales avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48. Groupement de commandes pour la fourniture de produits d'entretien - Autorisation de signature du marché. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le lot 1 du marché avec les attributaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49. Subventions à des séjours scolaires. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € à l'école Bourgogne maternelle et élémentaire
- 7 500 € à l'école Champagne élémentaire
- 4 000 € à l'école Champagne élémentaire
- 2 250 € à l'école Champagne élémentaire
- 2 250 € à l'école Chaprais maternelle
- 2 000 € à l'école Helvétie élémentaire
- 1 500 € à l'école Paul Bert élémentaire
- 1 500 € à l'école élémentaire des Sapins
- 1 500 € à l'école Vieilles Perrières.

Mmes Claudine CAULET (1), Aline CHASSAGNE (1), Julie CHETTOUH (1), Sylvie WANLIN (1) et MM. Damien HUGUET (1), Aurélien LAROPPE (1), Yannick POUJET (1), Jean-Hugues ROUX (1), élus intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

50. Subventions aux associations sportives. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes et autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Amicale Cycliste de Besançon :

- 45 000 € à Amicale Cycliste de Besançon
- 5 000 € à Team Organisation Marchaux
- 1 000 € à Comité Départemental Sport Adapté
- 1 750 € à l'ATSCAB
- 2 500 € à la Tour Prend Garde
- 1 000 € à Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de Handball.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

51. Centre International de Séjour - Reconduction du cadre contractuel. Approuvée

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés dans le rapport :

- autorise, au titre des années 2023 et 2024, l'attribution au Centre International de Séjour d'une subvention annuelle de 130 000 €,
- fixe le montant de la redevance annuelle pour les locaux mis à disposition à 67 860,84 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention d'objectifs et de moyens et la convention de mise à disposition de locaux.

M. Abdel GHEZALI (2), élu intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

52. Motion relative au « Mécanisme d'amortisseur électricité » déposée par les groupes politiques EELV-SC, Parti Socialiste, Parti Communiste Français, Génération-S, À Gauche Citoyens de la majorité municipale. Approuvée

« Exposé des motifs :

La crise énergétique que nous vivons impacte l'ensemble des pays du monde et en particulier les pays européens. Les particuliers, les entreprises, les collectivités sont fortement mis en difficulté par ces hausses des prix qui ne concernent pas que l'énergie.

Malgré des dispositions importantes prises par la Ville de Besançon pour réduire ses consommations, la crise énergétique que nous vivons depuis plusieurs mois engendre des surcoûts énergétiques majeurs.

Notre collectivité, comme l'ensemble des collectivités, subit cette hausse des prix qui impacte fortement l'équilibre financier et affecte sa capacité d'investissement dans la rénovation énergétique et la maîtrise de l'énergie, alors qu'elle porte une grande partie des charges de centralité.

Le gouvernement a mis en place des dispositifs qui doivent permettre aux collectivités et aux entreprises d'être accompagnées face à cette crise inédite, comme le bouclier tarifaire, le filet de sécurité et l'amortisseur d'électricité.

Le filet de sécurité ne concerne qu'une infime catégorie de communes. Suite à la mobilisation des associations de collectivités, aux motions de ces dernières, des mesures nouvelles ont été prises. Cependant les sommes abyssales engagées pour l'énergie continuent à mettre en péril les services publics.

CONSIDÉRANT :

- que l'État met en place un « mécanisme d'amortisseur électricité » à travers le projet de loi de Finances.
- qu'un mécanisme d'écrêtement prend en charge, sur 50 % des volumes d'électricité consommée, l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180 €/MWh (soit 0,18 €/kWh).
- que le montant de l'amortisseur versé ne pourra pas excéder 320 €/MWh (soit 0,32 €/kWh), d'aide plafond.

CONSIDÉRANT :

- Que de nombreux artisans, entreprises PME, TPE, vont être soumis à des écarts de tarifs supérieurs au plafond des 320 €/MWh.
- Que ces charges supplémentaires sont de nature à mettre en péril leur activité économique.
- Considérant que bon nombre de ces entreprises ne peuvent pas retourner aux tarifs réglementés.

La Ville de Besançon demande à Madame la Première ministre :

- De ne pas plafonner le montant de l'amortisseur électricité à 320 €/MWh ».

A l'unanimité des suffrages exprimés (41 pour - 14 abstentions), le Conseil Municipal adopte la motion relative au « Mécanisme d'amortisseur électricité ».

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 14

Conseiller intéressé : 0

53. Motion relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant la Ville de Besançon et son Agglomération Grand Besançon Métropole déposée par les groupes politiques EELV-SC, Parti Socialiste, Parti Communiste Français, Génération-s, A Gauche Citoyens de la Majorité Municipale. Approuvée

« Exposé des motifs :

La Ville de Besançon, attachée au maintien et à l'amélioration du réseau ferroviaire, en appelle à un soutien de l'État sur des projets d'envergure régionale, nationale et internationale.

Le ferroviaire est aujourd'hui plus que jamais au cœur des enjeux quotidiens des citoyens et des collectivités avec l'augmentation des prix du carburant et la nécessité de décarboner les énergies actuellement utilisées pour les mobilités.

Les signaux envoyés récemment par l'Etat tels que le projet de déploiement de RER métropolitains ou le message envoyé au COI -Conseil d'Orientation des Infrastructures- le 07 octobre dernier par Clément BEAUNE, Ministre délégué chargé des Transports, priorisant le ferroviaire, nous encourageant à interpeler l'État sur la desserte ferroviaire de notre territoire.

CONSIDÉRANT :

- *Que la Ville de Besançon et le Grand Besançon doivent bénéficier d'un haut niveau en Trains à Grande Vitesse pour ses 200 000 habitants, ses acteurs économiques et industriels dont certains leaders mondiaux de la microtechnique et des nanotechnologies, ses universitaires et ses 30 000 étudiants.*
- *Que la perte des lignes Besançon-Lille, Besançon-Bâle, Paris-Besançon-Fribourg, Marseille-Besançon-Bâle et le passage trop tardif du premier TGV à destination de l'Alsace ont déjà fortement impacté notre territoire.*
- *La baisse qualitative du service, en dégradation constante depuis plus de 10 ans.*
- *Qu'il est nécessaire de maintenir la desserte en TGV de la Gare Viotte (notamment pour les liaisons directes vers Paris, entre Strasbourg et Marseille via Viotte et en direction de Lyon).*
- *La nécessité de l'amélioration de la liaison en direction de Lausanne (Suisse) via Mouchard constituant un enjeu important de coopération avec la Suisse.*

CONSIDÉRANT :

- *Que le Grand Besançon Métropole dispose de 16 gares et haltes ferroviaires qui permettront à notre territoire, moyennant une amélioration de leurs fonctionnalités (capacité, fréquence, horaires), d'offrir une réponse adaptée aux enjeux de massification de la mobilité décarbonée.*
- *Que la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole souhaitent la création d'une halte dans l'Ouest bisontin qui permettrait de développer l'accessibilité au pôle santé, dont l'attractivité dépasse les limites administratives de la Communauté Urbaine, et ainsi proposer une véritable offre alternative à l'usage de la voiture individuelle.*
- *Que Grand Besançon Métropole s'engage à mettre les moyens nécessaires à la réalisation d'un Pôle d'Échange Multimodal (déjà inscrit au Plan De Mobilité) autour de cette halte, afin d'en favoriser l'usage.*

CONSIDÉRANT :

- *Que la ligne ferroviaire des horlogers, liaison transfrontalière favorisant les échanges et partenariats industriels entre la France et la Suisse, bénéficie d'un dynamisme économique fondé sur des savoir-faire d'excellence dont le savoir-faire horloger reconnu par l'UNESCO et participe à l'entretien du tissu économique de micromécanique et microtechnique à vocation internationale. Elle est un élément de mobilité indispensable à l'économie du territoire et à la désaturation du réseau routier à proximité de la frontière congestionné par les mouvements pendulaires.*
- *Que la ligne ferroviaire des horlogers pleinement adaptée à cet enjeu de desserte, nécessite des moyens suffisants, pour réaliser des travaux d'améliorations de l'état des infrastructures.*
- *Qu'une deuxième phase de travaux est nécessaire, dans la poursuite du précédent CPER - Contrat de Plan Etat - Région, pour équiper cette ligne d'un système de contrôle conforme aux exigences réglementaires de sécurité suisse et améliorer la fréquence de circulation. Sans le soutien de l'État sur ce projet, les trains ne pourront bientôt plus circuler en Suisse.*

La Ville demande à l'Etat et à la Région Bourgogne Franche-Comté :

- *De nous apporter son soutien pour le maintien des services qui desservent notre territoire et pour rétablir les fonctionnalités nécessaires à retrouver leur potentiel de fréquentation (horaires et fréquence adaptés).*

Plus spécifiquement, nous souhaitons que l'Etat intervienne auprès de la SNCF en faveur du maintien du service nous reliant à Paris Charles-De Gaulle et Lille Europe, puisque sa fermeture est actuellement envisagée. Cette ligne desservant Besançon et Dijon, relie l'aéroport de Bâle Mulhouse à Lille-Europe (accès vers la Belgique et le nord de l'Europe) en passant par Marne la Vallée Chessy (gare desservant l'ouest de la France par TGV) et l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Elle est de ce fait une ouverture nationale et internationale pour la Bourgogne-Franche-Comté.

- De soutenir la création d'une halte ferroviaire à l'Ouest de Besançon, le maintien et l'amélioration de celles existantes en intégrant ces projets dans l'avenant au CPER, celui-ci ayant pour objet de présenter un nouveau volet sur la mobilité multimodale.
- De maintenir son soutien à la phase 2 du projet de modernisation de la ligne ferroviaire des horlogers en intégrant ces projets dans l'avenant CPER, celui-ci ayant pour objet de présenter un nouveau volet sur la mobilité multimodale ».

A l'unanimité des suffrages exprimés (45 pour - 10 abstentions), le Conseil Municipal adopte la motion relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant la Ville de Besançon et son Agglomération Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 10

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 20 h 50.

Affiché à Besançon, le 13/12/2022

Pour la Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,




Sandrine CESBRON